



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 17 JANVIER 2019

I/ Budget : inscriptions budgétaires au BP 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des factures d'investissement ont été réceptionnées et qu'elles devront être mandatées avant le vote du budget 2019.

Afin de pouvoir régler ces factures dans les temps impartis, le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater, avant le vote du budget 2019, la facture suivante :
 - Remboursement de frais de mise à disposition bureau d'études de la CAGC, compte 2315 - opération 83, d'un montant de 3 214.15 € TTC

II/ Prévisions investissements BP 2019

Afin de préparer le budget pour l'année 2019, il est nécessaire de prévoir les travaux d'investissement qui peuvent être entrepris au cours de l'année.

Idées avancées en fonction des crédits disponibles :

- Réhabilitation des chemins de randonnée
- Entretien de la voirie communale
- Eclairage public et création de trottoirs – rue des Lises
- Voirie et busage – Fressineau
- Achat propriété Milon

D'autres projets pourront être exposés lors du prochain conseil municipal.

III/ Démission d'un élu

Par courrier reçu en Mairie le 12 janvier dernier, Monsieur Laumonier fait part de sa démission du Conseil Municipal pour raisons personnelles. Les services de l'Etat : Préfecture et Sous-Préfecture ont été informés de cette démission.

IV/ Vie des Commissions

- POINT SUR :
 - Vœux du Maire du vendredi 4 janvier 2019
- DATES A RETENIR :
 - Rencontre trimestrielle avec le personnel : jeudi 31 janvier 2019 à 10h30
 - Commission du personnel : jeudi 31 janvier 2019 à 18h00
 - Commission voirie : samedi 9 février 2019 à 9h30
 - Conseil Municipal : jeudi 28 février 2019 à 19h00

V/ Informations et questions diverses

Mise en place d'un cahier de doléances et de propositions pour les administrés au secrétariat de la Mairie. L'AMF se charge de recueillir ces différents cahiers pour les remettre aux services de l'Etat d'ici fin février.